LA RÉGLEMENTATION
surveillance sanitaire

La bactérie *Xylella fastidiosa* est classée comme **organisme de quarantaine prioritaire.** Elle est réglementée à l'échelle européenne : son introduction et sa dissémination sont interdites sur tout le territoire européen.

INSPECTIONS EN ZONE DÉLIMITÉE

Une surveillance annuelle est réalisée sur les végétaux sensibles à la bactérie présents dans les zones délimitées (zone infectée + zone tampon).

Schéma de la zone délimitée de la bactérie

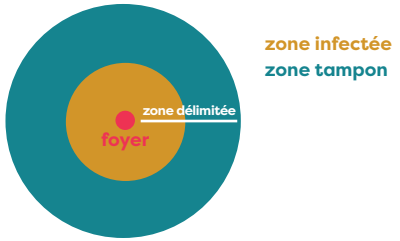

SURVEILLANCE DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Une surveillance annuelle est réalisée sur les zones de circulation des végétaux et auprès des professionnels revendeurs de végétaux.

La commercialisation des végétaux sensibles à la bactérie en dehors des zones délimitées est soumise à autorisation auprès de l'autorité compétente.

Références réglementaires :
- Règlement d'exécution (UE) 2020/1201 de la Commission du 14 août 2020 relatif à des mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination dans l'Union de Xylella fastidiosa (Wells et al.)
- Arrêté préfectoral du 23 décembre 2020 définissant le périmètre de la zone délimitée dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre la bactérie Xylella fastidiosa

CONTACTEZ
NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS
nous sommes à votre écoute

Que vous soyez un particulier, un professionnel, une collectivité ou un exploitant agricole, vous pouvez faire appel à l'expertise technique de l'équipe FREDON Provence Alpes Côte d'Azur :

AMÉLIE DUVAL
Coordinatrice *Xylella fastidiosa*
06 66 46 28 94
amelie.duval@fredon-paca.fr

NICOLAS BONETTI
Adjoint coordinateur *Xylella fastidiosa*
06 86 28 74 41
nicolas.bonetti@fredon-paca.fr

SIÈGE SOCIAL
39 rue Alexandre Blanc
84000 Avignon
04 90 27 26 70
accueil@fredon-paca.fr

ANTENNE DU VAR
224 rue des Découvertes
83390 Cuers
04 94 35 22 84
accueil-cuers@fredon-paca.fr

Service Régional de l'Alimentation
132 boulevard de Paris - CS70059
13331 Marseille cedex 03
04 13 59 36 00
sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

www.fredon.fr/paca

1er réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes

© FREDON Provence Alpes Côte d'Azur, imprimé par Veoprint. Ne pas jeter sur la voie publique. Édition 2021.

XYLELLA FASTIDIOSA

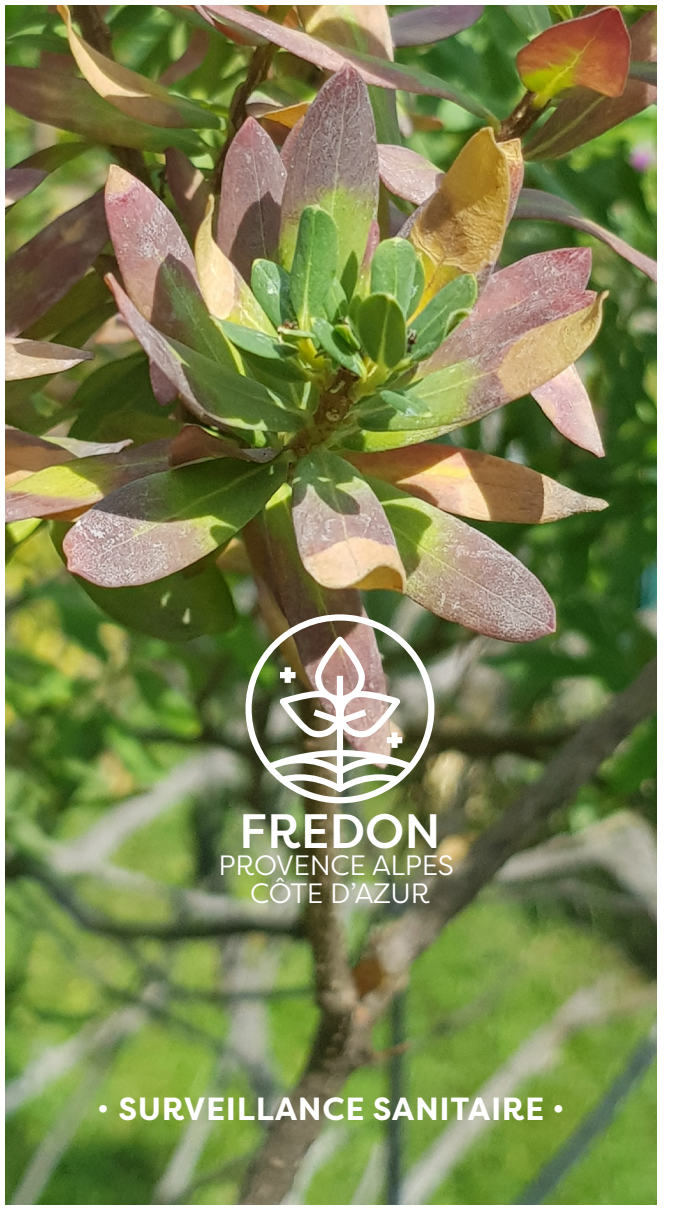

FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

UN FLÉAU EUROPÉEN
Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa est une bactérie du xylème qui se développe à l'intérieur des tissus vasculaires conducteurs de sève brute. La bactérie bloque la circulation de cette sève qui permet l'alimentation des organes du végétal.

Elle entraine généralement des dessèchements et des brûlures foliaires suivis par la mort du végétal.

Cette maladie se transmet :

- par l'intermédiaire des insectes piqueurs suceurs se nourrissant de sève brute (comme les cicadelles et les cercopes)
- par des outils de taille non désinfectés
- par la multiplication et la circulation de végétaux contaminés.

Neophilaenus campestris - © Joe Botting

Philaenus spumarius - © Charles J. Sharp

LES SYMPTÔMES
sur feuilles et rameaux

Les symptômes sont divers et non spécifiques.

On observe le plus souvent :

- des dessèchements sur les feuilles et les rameaux
- des brûlures foliaires
- une chlorose foliaire
- la mort du végétal

Aucune confirmation ne peut être réalisée visuellement, seul un laboratoire agréé peut confirmer ou non la présence de la bactérie dans le végétal.

Symptômes observés sur *Lavandula intermedia*

À ce jour, il n'existe pas de moyens curatifs pour lutter contre *Xylella fastidiosa.*

Les moyens de lutte préconisés sont **l'arrachage et la destruction** des plants contaminés, une restriction de la commercialisation pour certaines espèces végétales, ainsi qu'une surveillance renforcée.

Symptômes observés sur *Olea europaea* à Menton

Symptômes observés sur *Convolvulus cneorum*

LA BACTÉRIE EN EUROPE
& les végétaux sensibles

Xylella fastidiosa, présente en France depuis 2015, s'attaque à un très grand nombre de végétaux et la gravité de ses impacts varie selon la souche, le végétal et l'écosystème concernés. Au total, ce sont 563 espèces sensibles à *Xylella fastidiosa* qui ont été recensées dans le monde (EFSA, 2018) avec environ **300 espèces présentes en Europe.**

Parmi ces végétaux sensibles on retrouve des espèces cultivées présentant une valeur économique élevée (comme l'olivier ou les fruitiers à noyaux tels que les pruniers, les amandiers et les abricotiers) et des plantes ornementales très répandues (comme le polygale à feuilles de myrte ou le laurier rose).

Il existe plusieurs sous-espèces de cette bactérie, chacune ayant son propre spectre de plantes hôtes.

Dans les zones infectées des départements des Alpes-Maritimes et du Var : présence de la sous espèce ***multiplex***, sauf sur la commune de Menton où la sous espèce ***pauca*** est aussi présente. En Occitanie : présence de la sous-espèce ***multiplex*** dans le département de l'Aude (2020). En Corse : présence de la sous-espèce ***multiplex.***

Carte des foyers de *Xylella fastidiosa* en Europe